|  |
| --- |
| Direction de la santé, des affaires sociales et de l’intégration Office de la santé   Rathausgasse 1 Case postale 3000 Berne 8 www.be.ch/dssi |
| Aux apprenti-e-s des écoles professionnelles qui ne suivent pas des cours tous les jours  Copie aux entreprises formatrices |
|  |
|  | Berne, le 31 août 2021 |

**Tests COVID-19 dans les écoles du degré secondaire II**

Chères apprenties, chers apprentis,

La pandémie de COVID-19 se prolonge. Les écoles ne sont malheureusement pas épargnées, puisque le virus peut se transmettre partout où des groupes de personnes se réunissent. Suite à l’apparition de certains foyers, des écoles entières du canton de Berne ont dû être fermées et les élèves, leurs familles et le corps enseignant placés en quarantaine.

**Dès septembre 2021 : dépistage en cas d’émergence d’un foyer**

Si un ou plusieurs cas positifs au COVID-19 surviennent au sein d’une classe ou d’un établissement scolaire, le Service du médecin cantonal (SMC) peut ordonner le dépistage de l’ensemble de la classe ou de l’école par test PCR (individuel). Toutes et tous sont alors tenu-e-s de s’y soumettre – à l’exception des personnes entièrement vaccinées et de celles ayant été infectées au cours des six derniers mois.

De nouveaux tests par *pooling* peuvent aussi être exigés ultérieurement.

**Possibilités de test flexibles**

Etant donné que vous ne suivez pas tous les jours des cours à l’école, il ne sera pas possible d’effectuer des tests sur place dans toutes les situations, contrairement à ce qui se fera dans d’autres établissements du secondaire II.

Si pour des raisons d’organisation, vous ne pouvez pas participer à un dépistage en série au sein de votre école, le SMC peut ordonner un test individuel (dans un centre de dépistage, une pharmacie, un cabinet médical). Autrement dit, vous devrez vous faire tester vous-même et communiquer le résultat à la direction de votre école.

Dans tous les cas, la direction de votre établissement reste votre interlocuteur privilégié en ce qui concerne les tests.

**Prise en charge des coûts**

Les tests ne vous coûteront pas un centime. Nous vous remercions de nous aider à endiguer la pandémie en acceptant de vous y soumettre.

**Informations complémentaires**

Pour de plus amples informations sur le COVID-19, rendez-vous ici : [www.be.ch/corona](http://www.be.ch/corona).

Si vous souhaitez en savoir plus sur la vaccination, veuillez vous rendre sur [www.be.ch/vaccination-corona](http://www.be.ch/vaccination-corona).

En vous remerciant d’avance de votre coopération, nous vous prions d’agréer, chères apprenties, chers apprentis, nos salutations les meilleures.

Direction de la santé, des affaires sociales

et de l’intégration

Etat-major spécial coronavirus  
  
Raphael Ben Nescher